

Volet 2 du Baromètre 2021 France TUTELLE en partenariat avec Covéa

Les Français face à la “tutelle familiale” : du constat à l’action !

Paris, 30 juin 2022 – Au lendemain de la période électorale française et dans la perspective des prochains débats concernant les aidants familiaux et la protection judiciaire, l’association France TUTELLE, en partenariat avec le groupe Covea, présente les résultats-clés et inédits du volet 2 de son baromètre 2021, **Regard(s) des Français sur la vulnérabilité et la protection juridique de leur proche**. Ce volet est spécifiquement centré autour de l’exercice de la protection par les proches aidants.

Après avoir mieux cerné les préoccupations, les difficultés et les attentes des Français concernant les conséquences juridiques liées à leur propre vulnérabilité ou celle de leur proche en 2021, ce nouveau volet nous éclaire sur la manière dont les Français perçoivent et appréhendent leur éventuel rôle de futur tuteur familial.

Avec plus de 1 000 personnes interrogées en mai dernier*, les enseignements sont sans équivoque :

- **Des Français favorables à la “tutelle familiale”**

91% des personnes interrogées affirment penser que c’est à la famille d’assumer ce rôle. Lorsqu’ils se projettent dans une situation de vulnérabilité qui concerne directement leur proche, 74% des répondants se sentiraient prêts à assumer cette mission par devoir familial.

- **Partager la mission de “tuteur familial” pour se rassurer**

66% des Français interrogés seraient prêts à partager la mesure de protection judiciaire avec un professionnel de la tutelle. Ce mode d’exercice encore peu fréquent semble rassurer et sécuriser le rôle confié à la famille. Lorsque la mesure doit être intégralement confiée à un professionnel de la tutelle, les Français interrogés souhaiteraient avoir un droit de regard quant aux décisions prises.

- **Bénévolat ou indemnisation du “tuteur familial” ?**

78% des répondants pensent que ce rôle ne devrait pas être rétribué par leur proche. En revanche, près de 60% des Français estiment que ce serait à l’État d’accorder une allocation pour assumer leur rôle de tuteur familial.

- **Des craintes légitimes à davantage prendre en compte**

Être désigné tuteur familial génère des appréhensions de natures multiples : ne pas être à la hauteur, une responsabilité trop lourde, ne pas savoir comment faire, le risque de conflits familiaux ... Pour 52% des personnes interrogées c’est aussi la crainte d’engager sa responsabilité en assumant la mission de tuteur familial.

Autant de craintes que les acteurs concourants à leur accompagnement devraient davantage prendre en considération pour mieux les soutenir.

- **Plus de conseils, plus d'information et plus de soutien pour le "tuteur familial"**

Pour assumer sereinement leur rôle de tuteur familial, les Français interrogés affirment nécessaire à 81% d'être conseillés, à 79% d'être informés sur les droits et les obligations et d'être orientés vers un professionnel compétent – avocat, notaire... pour 73% d'entre eux.

Par ailleurs, 46% des personnes interrogées envisagent comme autres solutions d'être accompagnées par un professionnel du chiffre, du droit et du patrimoine, par une association pour 33% d'entre d'elles et 17% sont favorables à la souscription d'une assurance pour couvrir les risques liés à leurs responsabilités.

Pour Laetitia Fontecave, Directrice de l'association France TUTELLE

« Pour la première fois, les Français ont été sondés et projetés dans la situation de « tuteur familial » et sans détour ils sont favorables à l'exercice de la protection par la famille. Pour autant, ces résultats méritent d'être questionnés, c'est pourquoi trois interviews d'experts viennent éclairer et mettre en perspective ce baromètre. Ces résultats mettent aussi en lumière les solutions attendues à savoir l'information, le conseil, l'accompagnement et la souscription d'assurance couvrant les risques, autant de service que l'association déploie en France depuis plusieurs années. »

Pour Geoffroy Brossier, Directeur Général MAAF Vie et Directeur commercial, marketing et Offres Vie de Covéa,

« Cette 2ème édition du baromètre renforce le soutien que le groupe Covéa porte au sujet de la protection des familles et de la vulnérabilité à travers ses 3 sociétés Vie (MAAF Vie, MMA Vie, GMF Vie). Ce partenariat de Mécénat, avec l'association France TUTELLE, que nous menons depuis 2018, s'inscrit pleinement dans nos valeurs mutualistes et montre l'implication du Groupe sur des enjeux sociétaux majeurs. Accompagner France TUTELLE dans sa mission d'intérêt général nous permet d'appréhender l'évolution des besoins de nos concitoyens afin de leur proposer les solutions les mieux adaptées. »

*Enquête menée par l'Institut d'Études OPSIO en mai 2021 sur un échantillon de 1 000 personnes avec le soutien de Covéa Partenaire Mécène de l'association France TUTELLE.

À propos de France TUTELLE

Association nationale de soutien aux aidants et tuteurs familiaux, sa mission est de sensibiliser et d'informer sur les conséquences de la vulnérabilité et sa protection juridique. France TUTELLE s'engage pour la promotion, l'anticipation et renforcement de la place de la famille dans l'exercice de la protection juridique des personnes vulnérables et ce, autour de ses trois axes d'activités que sont le soutien, la recherche et la formation.

À propos de Covéa

Groupe d'assurance mutualiste français, Covéa est leader en dommages et responsabilité et protège un ménage sur trois grâce à ses 21 000 collaborateurs en France, engagés quotidiennement au service de 11,6 millions d'assurés. Fort de ses trois marques MAAF, MMA et GMF, Covéa est un acteur financier solide et dynamique. Le groupe Covéa est également présent à l'international.

Contacts presse :

communication@francetutelle.org

Facebook, twitter, LinkedIn

www.francetutelle.org

presse@covea.fr

LinkedIn • Twitter • YouTube

covea.eu